

MEMO SUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRE AU CRULH

Livret encadrant

CADRE REGLEMENTAIRE

OBJECTIF DU STAGE

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation. Il a pour but la transposition des connaissances académiques acquises dans le cadre des études européennes dans un milieu professionnel, et de faciliter la préparation à l'entrée dans la vie active. Il ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

STAGE ET TELETRAVAIL

Compte tenu de l'objectif du stage tel que défini par la loi, le télétravail apparaît incompatible et déconseillé pour les stagiaires. Cependant sous certaines conditions, il peut être envisagé : problème climatique, travaux dans les bâtiments devant accueillir le stagiaire...

DUREE DU STAGE

Les stages ne peuvent pas excéder 1 mois et 29 jours au-delà il faut prévoir une rémunération pour le stagiaire (possibilité de trouver des fonds auprès du pôle scientifique, de programme financé, programmation dans le budget annuel des axes du laboratoire...).

Le stage constitue un bloc non divisible

PROCEDURE DE VALIDATION DU STAGE

Le stage doit donner lieu à un rapport de stage remis par le stagiaire et évalué.

LA CONVENTION TRIPARTITE DE STAGE

La convention tripartite règle les rapports entre l'UFR, le CRULH et le stagiaire. Elle doit être saisie sur l'application Pstage par le futur stagiaire et signée par les trois parties. Cette application est disponible sur l'ENT > Pédagogie > Stage.

Sur la convention, le tuteur devra avoir fourni les informations suivantes à son stagiaire :

- Sujet du stage
- Fonctions et tâches du stagiaire
- Compétences à acquérir/développer au cours du stage (cela permet de fixer les attentes qui permettront l'évaluation du stage)
- Dates de début et de fin du stage
- Durée effective du stage en heures
- Temps de travail (temps plein ou temps partiel)
- Nombre de jour de travail hebdomadaire et quotité de travail en %
- Nombre d'heures hebdomadaires
- Nombre de jours de congés ou autorisation d'absence possibles

- Si une gratification de stage sera attribuée et sous quel format
- Confidentialité du sujet
- Nature du travail à fournir suite au stage : Rapport de stage / Autre
- Modalité de validation du stage : Soutenance / Rapport / Rapport et Soutenance / Autre
- Modalité de suivi du stagiaire
- Aménagements particuliers du temps de travail (télétravail, préciser les jours ou demi-journée ; présence nuit, dimanche, jour férié) et/ou environnement inhabituel (travail solitaire, risques chimiques, électriques et physiques...) :

MONTANT DES GRATIFICATIONS DE STAGE

Le calcul de la gratification est fait sur le nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Il faut multiplier le taux horaire par le nombre d'heures de présence. Le taux horaire de la gratification est égal à 4,35 € par heure de stage (taux 2024), correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 29 € x 0,15 en 2024).

La gratification peut être versée de 2 manières :

- Soit en fonction du nombre réel d'heures effectuées par mois

Exemple de gratification mensuelle =>

Mars 2024 : 21 jours ouvrés : 639.45 € pour la totalité du mois

Avril : 21 jours ouvrés : 639.45 €

Mai : 19 jours ouvrés : 578.55 €

Juin : 20 jours : 609 €

Juillet : 23 jours : 700.35 €

Août : 21 jours : 639.45 €

- Soit par lissage par mois de la totalité des heures effectuées durant le stage

Exemple : Pour un stage du 22/01/2024 au 31/03/2024 => 50 jours soit 350 heures

1) Gratification mensuelle => au nombre réel d'heures effectuées dans le mois x 4,35 €

Janvier : 8 jours de présence x 7 h/j x 4,35 € = 243,60 €

Février : 21 jours de présence x 7 h/j x 4,35 € = 639,45 €

Mars : 21 jours de présence x 7 h/j x 4,35 € = 639,45 €

2) Gratification mensuelle lissée => (nombre d'heures totales du stage x 4,35 €) / 3 mois

Chaque mois : (350h x 4,35 €) / 3 = 507,50 €

DEROULEMENT DU STAGE AU SEIN DU CRULH

Au niveau du CRULH, le stagiaire doit accomplir des **tâches précises** qui lui sont confiées par son tuteur avec soin et selon ses compétences suivant un **calendrier** qui lui a été fixé.

Il doit se conformer aux règles et directives internes du CRULH. Il doit observer un devoir de diligence et de discrétion en respectant notamment une obligation de confidentialité définie par son tuteur de stage.

OBLIGATIONS DU TUTEUR DE STAGE

Le tuteur ou la tutrice s'engage à s'assurer de l'accueil du stagiaire, à vérifier qu'un local et que les équipements nécessaires sont disponibles contenu des possibilités d'hébergement du

laboratoire (espace de documentation bibliothèque Mireille Chazan et Anne Motta (4 stagiaires) et un bureau 2.38 (1 stagiaire) à Metz + bureau 335 (3 stagiaires) à Nancy Libé.

Le tuteur ou la tutrice s'engage à demander au minimum 15 jours avant le début du stage les badges et clés d'accès pour son stagiaire et à informer les services administratifs de l'arrivée du stagiaire.

Le tuteur ou la tutrice s'engage à effectuer un suivi quotidien (entretien en présentiel ou en visio) et à veiller à communiquer des directives précises.

Si la personne référente n'est pas sur place, elle devra veiller à transmettre ses coordonnées à l'équipe administrative et devra être joignable pendant la durée du stage (communication de son emploi du temps et de ses contraintes pour savoir quoi faire en cas de difficultés)

La production scientifique du stagiaire appartient au CRULH mais si l'encadrant.e ou d'autres EC exploitent cette production, ils devront faire apparaître explicitement la contribution du stagiaire.

Les déplacements du stagiaire doivent faire l'objet d'un ordre de mission et/ou d'une autorisation de la direction du CRULH.

BOURSE DE STAGES

Le stage au CRULH doit servir le laboratoire d'où la mise en place d'une bourse dans laquelle l'étudiant répond à un appel qui sera alimenté régulièrement par les EC.

Exemples de thématique de stage :

- Indexation et actualisation des travaux universitaires se trouvant sur les deux sites.
- Indexation de la bibliothèque du CRULH à Metz
- Numérisation (archives, revues...)
- Participation à l'organisation de manifestation scientifique
- Participation à la saisie des références HAL sous la direction de Jean-Christophe Blanchard (référent HAL du CRULH) en lien avec les enseignants
- Aide aux projets de recherche
- Participation à la vulgarisation scientifique en lien avec notre chargée de communication et les EC (journées portes-ouvertes ...)

Afin de permettre une bonne visibilité des propositions de stage, vous pouvez envoyer un mail à François Audigier (francois.audigier@univ-lorraine.fr), Julien Léonard (julien.leonard@univ-lorraine.fr) et Angèle Témoin (angele.temoin@univ-lorraine.fr) en précisant :

Sujet de la proposition de stage

Nom de l'encadrant

Descriptif de la mission

Moment du stage (en concertation avec les autres stages possibles, le nombre de bureaux étant limités)

Lieu(x) : Metz/Nancy/Indifférent

Si le stage donne lieu à une gratification